



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/85  
S/1997/180  
3 mars 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-deuxième session  
Point 114 b) de la liste préliminaire\*  
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS  
DE L'HOMME : QUESTIONS RELATIVES  
AUX DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS  
LES DIVERS MOYENS DE MIEUX ASSURER  
L'EXERCICE EFFECTIF DES DROITS DE  
L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 3 mars 1997, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration  
publiée le 3 mars 1997 par le Ministère des affaires étrangères de la République  
d'Arménie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de  
cette déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre du  
point 114 b) de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires

(Signé) Movses ABELIAN

---

\* A/52/50.

ANNEXE

Déclaration publiée le 3 mars 1997 par le Ministère des  
affaires étrangères de la République d'Arménie

La déclaration de l'Azerbaïdjan, en date du 22 février 1997, au sujet de ce qu'il appelle l'événement de Khodjaly, est la plus cynique et la plus odieuse que ce pays ait jamais faite.

L'Azerbaïdjan y évoque sans la moindre honte un événement militaire remontant à 1992, à propos duquel M. Moutalibov, alors Président de l'Azerbaïdjan avait déclaré que la responsabilité du massacre de la population civile – pour la plupart azérie – de la ville de Khodjaly, à proximité de Stepanakert, la capitale du Haut-Karabakh, incombait tout entière au groupe d'opposition azéri, le Front national azerbaïdjanais.

Dans les jours qui avaient suivi l'événement, le Président Moutalibov, lors d'un entretien avec la journaliste tchèque Dana Mazalova, paru dans le numéro du journal russe Nezavissimaïa Gazeta, du 2 avril 1992, avait déclaré que la milice du Front national azerbaïdjanais avait barré le passage à la population locale et l'avait en fait empêchée de gagner les chemins de montagne laissés ouverts à dessein par les Arméniens du Karabakh pour faciliter la fuite de la population civile.

(À ce sujet, le rapport publié en septembre 1992 par l'organisation non gouvernementale internationale Helsinki Watch cite les propos d'une Azerbaïdjanaise selon lesquels les Arméniens avaient signifié à la population civile azerbaïdjanaise de quitter la ville en arborant des drapeaux blancs.) En fait, la milice azerbaïdjanaise avait tiré sur ceux qui essayaient de s'enfuir.

L'opposition azerbaïdjanaise comptait exploiter les nombreuses pertes civiles pour susciter un soulèvement populaire contre le régime de Bakou et s'emparer du pouvoir. L'Azerbaïdjan ne se contente pas de déformer la vérité. Non seulement il attribue aux Arméniens le massacre odieux de la population civile de Khodjaly commis par son propre parti d'opposition, mais encore il a l'audace de caractériser les tueries de "totalement inhumaines et cruelles" et de "massacres". L'Azerbaïdjan se rend parfaitement compte que, pour le peuple arménien, de tels qualificatifs ne manquent pas d'évoquer le souvenir des massacres et du génocide des Arméniens dans un passé lointain – et récent.

Ce n'est pas un hasard si l'Azerbaïdjan a osé faire cette déclaration le jour de l'anniversaire de l'épisode le plus sanglant qui ait marqué l'histoire récente de l'Arménie. Le 28 février 1988, tandis que la population du Haut-Karabakh faisait valoir par des moyens pacifiques et constitutionnels son droit à l'autodétermination, les autorités azerbaïdjanaises ont organisé et armé une foule qui a commis des pogroms contre les Arméniens de la ville azerbaïdjanaise de Soumgaït. Ces massacres ont été suivis de meurtres et de pillages à Giandja en novembre 1988 et à Bakou en janvier 1990.

Durant le printemps de 1991, les dirigeants mêmes de l'actuel régime azerbaïdjanais, aidés par l'armée soviétique, se sont employés à dépeupler les régions arméniennes de l'Artzakh du nord et à expulser la population arménienne du Haut-Karabakh et des 24 régions avoisinantes. Dans le rapport susmentionné, Helsinki Watch témoigne que "ces événements avaient pour but d'exacerber la terreur des Arméniens de souche dans d'autres parties de l'Azerbaïdjan" et ont conduit à l'expulsion et au nettoyage ethnique de plus de 600 000 Arméniens.

Ces atrocités ont été suivies d'une série de vastes offensives et opérations militaires azerbaïdjanaises visant à régler militairement le conflit en annihilant la population du Haut-Karabakh.

Bien que de tels actes se soient tous déroulés durant la dernière décennie du XXe siècle, la population du Haut-Karabakh a également connu un sort analogue au cours des 20 premières années de ce siècle. Les massacres et les pogroms commis à Bakou en 1905 et à Chouchi en 1918 et 1920 – durant lesquels cette dernière ville a été entièrement incendiée et toute sa population a été décimée – sont encore présents à la mémoire.

Par conséquent, cette déclaration ne peut être considérée que comme une violation flagrante des normes et principes du droit international. Tout en encourageant un nationalisme agressif et exclusif, l'Azerbaïdjan incite de manière flagrante à la haine ethnique contre la population du Haut-Karabakh, tandis qu'il ne cesse de proclamer qu'il peut vivre avec elle dans la paix et l'harmonie. En outre, l'Azerbaïdjan prétend pouvoir garantir la sécurité et l'existence pacifique du Karabagh alors même qu'il fait naître la méfiance et l'hostilité en accusant faussement les Arméniens et en donnant cyniquement une image déformée de son rôle et de sa responsabilité à l'égard des événements récents.

Le Ministère arménien des affaires étrangères se fait une fois de plus l'écho de l'alarme sonnée par le Président de la République d'Arménie, Levon Ter-Petrossian, lors du sommet de Lisbonne de l'OSCE : au cas où l'Azerbaïdjan imposerait son régime au Haut-Karabakh, la population de cette région se trouverait menacée de génocide.

-----